

2R CREATION
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 Passage du Creux du Mion
74330 POISY
900 296 302 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux-mille vingt-six,
Le vingt-neuf janvier,

La Société **2R HOLDING**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 63 000 euros, ayant son siège social 19 passage du Creux du Mion 74330 POISY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 934 035 627 RCS ANNECY, représentée par **Monsieur Rémi RIBAUDO** en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société **2R CREATION**,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide de transférer le siège social du 19 Passage du Creux du Mion 74330 POISY à Le Pyrite - Box 12 - 290 Rue Novus Parc 74330 POISY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Le Pyrite - Box 12 - 290 Rue Novus Parc 74330 POISY.

Le reste de l'article demeure inchangé. »

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RR

* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société 2R HOLDING
Représentée par Monsieur Rémi RIBAUDO

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Rémi RIBAUDO, the representative of the company.

Ra